



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-491

PUBLIÉ LE 19 AOÛT 2026

Sommaire

Cour administrative d'appel de Paris /

75-2026-08-17-00008 - Arrêté JCCT/61 du 17 août 2026 portant nomination d'une assesseure de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des médecins d'Île-de-France ?? (1 page)

Page 3

Cour administrative d'appel de Paris

75-2026-08-17-00008

Arrêté JCCT/61 du 17 août 2026 portant
nomination d'une assesseure de la section des
assurances sociales de la chambre disciplinaire
de première instance de l'Ordre des médecins
d'Île-de-France

Arrêté JCCT/61 du 17 août 2026

portant nomination d'une assesseure de la
section des assurances sociales de la chambre
disciplinaire de première instance de l'Ordre
des médecins d'Île-de-France

La Conseillère d'Etat,
Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles R. 145-4 et R. 145-9 ;

Vu la lettre du 12 mars 2026 par laquelle le médecin directeur national du contrôle médical de la
caisse centrale de la Mutualité sociale agricole a transmis à la Cour sa proposition pour la
désignation d'une assesseure suppléante, au titre du régime de protection sociale agricole, de la
section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des
médecins d'Île-de-France ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Est nommée, au titre du régime de protection sociale agricole, assesseure suppléante
de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre
des médecins d'Île-de-France, Mme Catherine RICHARD, médecin-conseil chef de la Mutualité
sociale agricole pour le Languedoc, en remplacement de Mme Sophie MARTIN-DUPONT.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au président du Conseil régional de l'Ordre des
médecins d'Île-de-France, au président de la section des assurances sociales de la chambre
disciplinaire de première instance de l'Ordre des médecins d'Île-de-France, au médecin-conseil
national de la Mutualité sociale agricole et à Mme Catherine RICHARD.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la
région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 17 août 2026

La Conseillère d'Etat,
Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris

signé

Pascale FOMBEUR